

**Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2019**

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. VIGNON, JF LACROIX, JM GARNIER, B. BOURBON, JM DURDILLY.

Excusés : S. CORGIER pouvoir donné à C.GALILEI, AM LLOMBARD pouvoir donné à M. DUCROS, G. COUBLE, Y. MOREAU, R. MAYNARD.

Absents : S KASPRZYK

Secrétaire : B. BOURBON

Rappel de l'ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2019.

2/ Délibération pour demande de subvention DETR pour la rénovation du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

3/ Délibération pour demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

4/ Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER année 2019.

5/ Délibération Indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

6/ Délibération pour admission en non-valeur d'un reliquat concernant le loyer de la poste.

Questions diverses.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2019.

REPORTE au prochain conseil

2/ Délibération pour demande de subvention DETR pour la rénovation du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation du Bar restaurant afin de maintenir un commerce de proximité et de dynamiser le village. Le projet est détaillé en 4 phases de travaux afin de maintenir l'activité du restaurateur durant les différentes interventions et aussi de planifier les investissements communaux sur plusieurs années.

La demande de subvention concerne les travaux de la phase 1 et 2 qui consiste à effectuer de la rénovation énergétique et l'accessibilité. Le cout prévisionnel HT : 188 576.00 euros

Le montant de la subvention DETR sollicité se monte à 37 715,00 € dans le cadre de la construction ou l'aménagement d'un bâtiment communal en vue du maintien des commerces de proximité.

Subvention DETR 20%	37 715,00 euros
Subvention DSIL	37 715,00 euros
Subvention Département	
(Dossier 2018 accessibilité)	18 025,00 euros
Subvention Région	37 715,00 euros
Fonds de concours COR	19 691,00 euros
Autofinancement communal	37 715,00 euros
	<hr/>
	188 576.00 euros

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions DETR pour la rénovation énergétique et accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ». Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référants.

Adopté à l'unanimité.

3/ Délibération pour demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation du Bar restaurant afin de maintenir un commerce de proximité et de dynamiser le village. Le projet est détaillé en 4 phases de travaux afin de maintenir l'activité du restaurateur durant les différentes interventions et aussi de planifier les investissements communaux sur plusieurs années.

La demande de subvention concerne les travaux de la phase 1 et 2 qui consiste à effectuer de la rénovation énergétique et l'accessibilité. Le cout prévisionnel HT : 188 576.00 euros

Le montant de la subvention sollicité auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes se monte à 37 715,00 dans le cadre de la construction ou l'aménagement d'un bâtiment communal en vue du maintien des commerces de proximité.

Subvention DETR	37 715,00 euros
Subvention DSIL	37 715,00 euros
Subvention Département	
Dossier 2018 accessibilité)	18 025,00 euros
Subvention Région 20%	37 715,00 euros
Fonds de concours COR	19 691,00 euros
Autofinancement communal	37 715,00 euros
	<hr/>
	188 576.00 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions auprès de la Région pour la rénovation énergétique et accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ». Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référants.

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER année 2019.

Madame le Maire expose au conseil municipal que la quote-part de la commune aux charges du syndicat départemental des énergies du Rhône (SYDER) s'élève à la somme de **12 972.85€** pour l'année 2019.

Elle invite l'assemblée à se prononcer soit sur l'acceptation de la fiscalisation par le SYDER, soit sur la budgétisation totale ou partielle de cette contribution.

Madame le Maire propose la fiscalisation totale par le SYDER pour l'année 2019, soit la somme de **12 972.85€** recouvré directement auprès des contribuables.

Adopté à l'unanimité.

5/ Délibération Indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Madame le Maire explique que cette délibération annule et remplace la délibération prise le 22/04/2014 portant sur l'indice brut 1015. Sur la demande de Monsieur Le Naour trésorier Principal de Tarare. La

délibération concernant les indemnités de fonction des Elus, doit être modifiée suite à la nouvelle valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1022 au 1^{er} janvier 2017, puis indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2018), le trésorier conseil de manière générale à libeller la délibération uniquement sur l'indice brut terminal (sans spécifier de montant ni la valeur de cet indice), ainsi la délibération resta valable en cas de nouvel ajustement.

Adopté à l'unanimité.

6/ Délibération pour admission en non-valeur d'un reliquat concernant le loyer de la poste.

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Tarare pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur, arrêté à la date du 14/11/2018.

Je vous demande d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 4.45 euros, et de m'autoriser à émettre le mandat équivalent au compte 6541 pour les créances éteintes (suite effacement de dette ou clôture pour insuffisance d'actif) ou au compte 6542 (pour les autres motifs).

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses.

L'inauguration du commerce aura lieu samedi place du souvenir Français, installation à 10h30.

Nous remercions le Département pour l'impression des cartons d'invitation.

Le buffet sera offert par Eric et Chantal Vernozy et la municipalité.

Prochain conseil le 2 avril 2019 à 20h30

